



DELIBERATION N°5 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 26 MARS 2025

Numéro enregistrement Préfecture : DB20250326-5

CESSION ET REFORME DE BIENS

Sur convocation du 21 mars 2025, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis mercredi 26 mars 2025 à 14h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI (en visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence), Madame Anne LAPORTERIE (en visioconférence), Monsieur Christian PONS

Assistaient également :

Monsieur Denis CHOPIN, Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Madame MACHADO ALVES Christine, Colonel Patrick MAGRY, Madame Elodie JEURISSEN

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Vu la délibération n° DC-20240925-1 du 25 septembre 2024 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Considérant que le SDIS du Lot souhaite vendre et réformer les biens susmentionnés.

I) Vente d'un véhicule au Centre hospitalier de Saint-Céré

Un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) est vendu pour 10 000 € au Centre hospitalier de Saint-Céré.

IMPUTATION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	IMMAT	ANNEE D'ACQUISIT°	DUREE AMORTISSEMENT	VO	VNC au 31/12/2025
21561	4414	VSAV	2595KJ	2007	15	80 530,94	-

II) Biens mis à la vente

Des véhicules sont proposés à la vente sur une plateforme en ligne ou à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et à son Commissariat aux ventes habilités, suivant l'article R 149 du code des Domaines de l'Etat.

IMPUTATION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	IMMAT	ANNEE D'ACQUISIT°	DUREE AMORTISSEMENT	VO	VNC au 31/12/2025
21561	3019	VFL	2849JW	2001	20	69 313,62	-
21561	3003	VSAV	284JW	2001	20	44 415,79	-
21561	3005	VSAV	287JW	2001	20	45 474,25	-
21561	3624	CCGC	8674KB	1996	18	48 223,26	-
21828	4968	VL	AN-521-PG	2010	5	17 202,65	-
21828	4942	VLC	AJ-926-XT	2010	5	13 380,34	-
21828	4150	VL	ER-802-LX	2005	5	14 951,87	-
21561	4008	VSAV	7398KF46	2005	15	75 282,40	-

III) Biens mis à la réforme

Le SDIS du Lot propose également de réformer du matériel de sport.

IMPUTATION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	IMMAT	ANNEE D'ACQUISIT°	DUREE AMORTISSEMENT	VO	VNC au 31/12/2025
2188	4158	MATERIEL DE SPORT		2005	10	1 399,00	-
21578	4133	MATERIEL DE SPORT		2005	15	1 706,40	-

Les membres du Bureau du CASDIS, après en avoir délibérés, autorisent le Président :

- A sortir de l'actif les biens susmentionnés et à passer les écritures correspondantes ;
- A vendre les biens susmentionnés et à encaisser les recettes correspondantes ;
- A réformer les biens susmentionnés.

Détail du vote :

Présents : 05
 Votants : 05
 Pour : 05
 Contre : 00
 Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Cahors, le 26 mars 2025

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>